AR Prefecture
017-211702428-20260910-20260910_02-DE
Reçu le 17/09/2026

MAIRIE de MONTILS
(Charente-Maritime)

EXTRAIT DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 18 heures 45, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de Montils. La réunion a eu lieu, sous la présidence de M. Victor NGUEWOUA, Maire. La convocation leur avait été adressée individuellement, le 04 septembre 2026, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11, et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 13
Messieurs Victor Alain NGUEWOUA - Philippe ROUET –Thierry DEMOULIN - Vincent NEAU– Bruno DELAVAL - Pascal PELLERIN - Laurent RULLIER
Mesdames – Aurélie SIMONNET - Marine RICHÉ – Karine SEGUIN – Sylvie SOUDAIS - Stéphanie LAMBESEUR GAILLARD - Audrey MARTINEAU

Etai(en)t excusé(s) : 2
Maryse PAYET pouvoir à Victor NGUEWOUA, Olivier GRENON pouvoir à Audrey MARTINEAU

A été nommé(e) secrétaire de séance : Stéphanie LAMBESEUR GAILLARD

Délibération n°20260910_02

Objet : Décision modificative pour l'opération d'investissement « bâtiment rue du commerce »

Vu le marché public publié le 25 juillet 2025,
Vu le budget primitif voté le 14 avril 2026,
Vu les travaux supplémentaires qui ont été validés en mai et juin 2026,
Considérant que le montant prévu à l'opération d'investissement « bâtiment rue du commerce » n'est pas suffisant,
Il convient de modifier le montant de l'opération d'investissement «bâtiment rue du commerce » pour permettre le règlement des factures restantes
Investissement :
Opération 119 école article 2131 : - 5000€
Opération 252 bâtiment Courivaud rue du commerce article 231 : + 5000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adopter la décision modificative n°1 en modifiant les articles 2131 et 231 comme indiqué ci-dessus
- Charge monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

A MONTILS, le 10 septembre 2026,
Le Maire,
Victor Alain NGUEWOUA

MAIRIE DE MONTILS 17290 (Charente Maritime)

Le secrétaire de séance
Stéphanie LAMBESEUR